

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n° 91 - 2024 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	28
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,




le 18/12/2024

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Procès-verbal du 22 octobre 2024

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **19 Décembre 2024**

Document mis en ligne le : **19 Décembre 2024**